Régie de l'énergie Québec
Bureau du secrétaire

Montréal, le 12 juillet 2024

Par courrier électronique

Me Joelle Cardinal
Hydro-Québec – Affaires juridiques
11e étage
800, boulevard de Maisonneuve Est Montréal
(Québec) H2L 4M8

OBJET : Rapport annuel 2022 sur l'application du code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité

Chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance du rapport annuel 2022 (le Rapport 2022) sur l'application du code de conduite (le Code) du coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur).

Le Coordonnateur indique dans son Rapport 2022 (p. 2):

> « *Dans le cadre de sa décision D-2022-146, « […] la Régie prend acte de l'intention du Coordonnateur de présenter, lors du dépôt du rapport annuel 2022 sur l'application de son Code de conduite ou lors d'une rencontre administrative, les rôles et responsabilités, les organigrammes et listes d'unités en lien avec les fonctions remplies par Hydro-Québec en matière de fiabilité, en vigueur depuis la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle le 28 février 2022 ». À cet effet, la DPCMEER intègre à son rapport annuel 2022 une annexe supplémentaire contenant la liste des unités sous son autorité et celles réalisant des tâches reliées au rôle de Coordonnateur et décrivant les rôles et responsabilités de chacune de ces unités.*

500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-2452
Sans frais : 1 888-873-2452
Télécopie : 514 873-2070
www.regie-energie.qc.ca

> *Les annexes suivantes font partie du rapport annuel sur l'application du Code de conduite :*
> […]
> • *Annexe B : présentation de la liste des unités sous l'autorité du Coordonnateur et celles réalisant des tâches reliées au rôle de Coordonnateur.*
> […]
> • *Annexe D : présentation de la liste des unités sous l'autorité du Coordonnateur et celles réalisant des tâches reliées au rôle de Coordonnateur décrivant leurs rôles et responsabilités.* » [nous soulignons]

La Régie constate que le Coordonnateur a inclus à l'annexe D du Rapport 2022 (tableau 2) la « *Liste des unités sous l'autorité du Coordonnateur de la fiabilité et celles réalisant des tâches reliées au rôle du Coordonnateur de la fiabilité et description des rôles et responsabilités* », présentant les rôles et responsabilités de chacune des unités visées décrites à l'annexe B. Toutefois, la Régie constate que les informations fournies :

- Se limitent aux « *unités sous l'autorité du Coordonnateur de la fiabilité et celles réalisant des tâches reliées au rôle du Coordonnateur de la fiabilité* [fonctions de fiabilité RC, BA et TOP] » , alors que le suivi de la décision D-2022-146 (par. 111), auquel réfère le Coordonnateur dans la citation précédente, fait également référence aux « *rôles et responsabilités,* [aux] *organigrammes et listes d'unités en lien avec les fonctions remplies par Hydro-Québec en matière de fiabilité* » [nous soulignons]. Ces fonctions de fiabilité sont d'ailleurs énumérées aux paragraphes 105 et 106 de la même décision[1]. Il ne s'agit donc pas uniquement des fonctions de fiabilité relatives aux tâches reliées au rôle du Coordonnateur, mais bien de l'ensemble des fonctions de fiabilité remplies par l'entreprise Hydro-Québec.

- Ne précisent pas non plus, pour ces « *unités sous l'autorité du Coordonnateur de la fiabilité et celles réalisant des tâches reliées au rôle du Coordonnateur de la fiabilité* », les différentes fonctions de fiabilité associées à leurs rôles et responsabilités respectifs, tel que demandé dans le suivi de la décision D-2022-146 (par. 111).

---

[1] Les fonctions de fiabilité remplies par l'entité Hydro-Québec sont les fonctions TO, GOP, GO, PA, TP, TSP, RP, LES et DP, ainsi que les fonctions RC, BA et TOP remplies spécifiquement par le Coordonnateur.

La Régie requiert donc du Coordonnateur qu'il fournisse les informations complètes requises en suivi du paragraphe 111 de la décision D-2022-146 au plus tard **le 2 août 2024 à 12h.**

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Carolina Rinfret, avocate

Secrétaire de la Régie de l'énergie
CR/nl